

# COVID-19 : Consignes du ministère ukrainien des affaires étrangères

Consignes du ministère des Affaires étrangères d'Ukraine : ce que vous devez savoir sur l'entrée sur le territoire ukrainien et sur l'assistance consulaire dans le cadre de # COVID-19

La propagation rapide du coronavirus dans le monde est devenue un défi mondial pour toute l'humanité. Le 13 mars, le Directeur général de l'OMS, Tedros Adhan Gebrezeus, a souligné que l'Europe était devenue l'épicentre de la pandémie de COVID-19.

Des pays du monde entier prennent des mesures extraordinaires pour prévenir la propagation de l'infection et protéger la population contre les effets de la maladie.

Puisqu'il n'existe aucun vaccin contre le virus, les restrictions de circulation des personnes et les régimes de quarantaine sont reconnus comme les moyens les plus efficaces de lutter contre une pandémie.

Le 14 mars, le gouvernement ukrainien a adopté un arrêté limitant temporairement le franchissement des frontières nationales afin d'empêcher la propagation du virus COVID-19 en Ukraine.

Le ministère des Affaires étrangères d'Ukraine fait tout son possible pour protéger et assister les citoyens ukrainiens à l'étranger et explique ce qu'il est nécessaire de connaître sur les mesures d'urgence :

## **1) Quand l'Ukraine ferme-t-elle ses frontières à l'entrée ?**

Du 16 mars 2020 de 00 heures 00 minutes au 3 avril, 00 heures 00 minutes (soit la nuit du 2 au 3 avril), l'entrée sur le territoire ukrainien des étrangers et des apatrides est suspendue.

L'interdiction d'entrée peut être levée ou prolongée en fonction de la situation avec la propagation du coronavirus dans le monde.

## **2) Les citoyens ukrainiens seront-ils autorisés à rentrer dans le pays durant cette période d'interdiction des entrées sur le territoire ukrainien ?**

Oui, tous les citoyens ukrainiens ont le droit de franchir la frontière nationale pour retourner sur le territoire ukrainien.

## **3) L'interdiction s'applique-t-elle uniquement à l'entrée ou à la sortie d'Ukraine ?**

Pour l'instant, l'Ukraine n'a pas fixé de restrictions de sortie depuis son territoire.

Cependant, un autre pays dans lequel le citoyen voyage peut avoir adopté des restrictions d'entrée.

Des informations actualisées sur les mesures prises par des autres pays pour lutter contre la propagation du COVID-19 sont disponibles sur [le site Web du ministère des Affaires étrangères](#)

#### **4) Qui ne pourra pas se rendre en Ukraine ?**

Les ressortissants étrangers ou apatrides qui n'ont pas le droit à une résidence permanente ou temporaire en Ukraine.

#### **5) Les étrangers ayant droit à une résidence permanente ou temporaire en Ukraine pourront-ils entrer en Ukraine ?**

Les étrangers qui ont droit à une résidence permanente ou temporaire en Ukraine peuvent entrer sur le territoire ukrainien, de la même façon que les citoyens ukrainiens.

#### **6) Qui d'autre peut entrer en Ukraine ?**

L'entrée est également autorisée aux personnes qui sont des conjoints ou des enfants de citoyens ukrainiens, des employés de missions diplomatiques et des postes consulaires étrangers accrédités en Ukraine, des représentations de missions internationales officielles, des organisations accréditées en Ukraine et des membres de leur famille, des chauffeurs et du personnel des véhicules de fret, ou membres d'équipage.

Des exceptions sont également prévues pour certains groupes d'étrangers. La décision concernant leur admission sera prise par le Ministère des affaires étrangères en liaison avec le Service national des gardes-frontières de l'Ukraine. Par exemple, si des médecins ou d'autres spécialistes doivent venir en Ukraine.

#### **7) Que doivent faire les Ukrainiens qui sont à l'étranger en vacances, en voyage d'affaires de courte durée ou à d'autres fins, qui envisagent de rentrer chez eux dans les 2 prochaines semaines ?**

- ▶ Essayez de trouver un moyen de rentrer en Ukraine avant 0 h 00 dans la nuit du 16 au 17 mars.
- ▶ Si vous n'êtes pas en mesure de le faire, inscrivez-vous dans le système [DRUG](#) Il s'agit d'un système spécial du ministère des Affaires étrangères d'Ukraine, où vous saisissez vos données et informez le ministère des Affaires étrangères et tous les postes diplomatiques à l'étranger de votre séjour dans un pays tiers. Ainsi sont établies des listes de nos concitoyens en vue de leur retour en Ukraine en cas de besoin urgent pendant la période de restrictions en utilisant les données de ce système.
- ▶ Contactez l'ambassade ou le consulat de votre pays de séjour en appelant la hotline sur [le site officiel](#) , par e-mail ou sur leurs pages de réseaux sociaux.
- ▶ En raison d'un trop grand nombre d'utilisateurs, il peut arriver qu'apparaisse un bug d'affichage ou que les lignes de téléphone hotline soient surchargées. Nous nous excusons et vous demandons de faire preuve de compréhension.

#### **8) Combien cela coûte-t-il d'appeler la hotline du MZS depuis l'étranger ?**

En vertu d'un accord entre le ministère des Affaires étrangères d'Ukraine et les opérateurs de téléphonie mobile ukrainiens, les appels des téléphones mobiles en itinérance (roaming) vers la ligne d'assistance du MAE sont gratuits.

### **9) Comment peuvent revenir en Ukraine des citoyens se trouvant à l'étranger ?**

L'Ukraine ferme temporairement le trafic aérien international régulier pour les passagers du 17 mars à minuit, heure de Kiev, au 3 avril. En outre, les points de passage frontaliers d'Ukraine par train ou autocar seront également fermés pendant cette période.

Tous les citoyens d'Ukraine et les étrangers qui ont droit à une résidence permanente ou temporaire en Ukraine, ceux qui sont à l'étranger pour des voyages d'affaires de courte durée, en congé, en vacances sont invités à retourner en Ukraine d'ici le 17 mars.

Pour tous ceux qui n'ont pas le temps de le faire pour des raisons objectives (impossibilité d'acheter des billets d'avion, des circonstances personnelles, etc.), le ministère des Affaires étrangères d'Ukraine recommande de contacter [les consulats ukrainiens](#). Le ministère des Affaires étrangères fera son possible pour aider ceux qui ont besoin de rentrer d'urgence en Ukraine avant la fin de la période de restriction. Des informations à jour seront fournies régulièrement par tous les canaux de communication officiels, ainsi que par les missions diplomatiques étrangères.

### **10) Comment fonctionneront les points de passage frontaliers ?**

Sur décision du gouvernement, 123 postes de contrôle continuent de fonctionner. 107 postes frontières fermeront jusqu'au 3 avril.

La liste complète des points passage frontaliers fermés, ainsi que des points de contrôle où la circulation des piétons est suspendue, peut être consultée sur [le site Web du Cabinet des ministres d'Ukraine](#).

### **11) Les personnes entrant en Ukraine doivent-elles passer des examens supplémentaires ou suivre d'autres règles de sécurité ?**

Aux points de passage frontaliers, des services sanitaires seront spécialement mis en place. À leur retour de [pays](#) où, selon l'OMS, la situation épidémique due à la propagation du coronavirus est défavorable, tous les voyageurs subiront un contrôle de leur température et des mesures appropriées seront prises, si nécessaire : une personne sera envoyée pour auto-confinement chez elle pendant 14 jours, ou devra consulter un médecin.

### **12) Les étrangers qui conduisent des camions de fret, des véhicules de transport de transit et des membres d'équipage pourront-ils entrer en Ukraine ?**

Les équipages de navires, voitures, avions pourront entrer sur le territoire de l'Ukraine, mais devront subir des examens supplémentaires.

### **13) Que se passe-t-il si vous êtes à l'étranger et ne pouvez pas contacter le consulat en raison de la congestion de la hotline ?**

Rendez-vous à [l'ambassade ou au consulat d'Ukraine](#) dans le pays où vous vous trouvez. Il vous fournira une adresse e-mail et des liens vers des pages de médias sociaux. Vous pouvez

écrire votre contact à cette adresse ou sur le site de l'ambassade, que ce soit le week-end ou la nuit. Un arrêté spécial du Ministère des affaires étrangères a été émis afin de mettre en place des conditions de fonctionnement spécial 24h / 24 afin de pouvoir répondre. Malgré le grand nombre d'appels, la hotline continue également de fonctionner : +38 (044) 238-16-57.

Nous nous excusons si nous ne pouvons pas vous répondre immédiatement ou si nos capacités ne répondent pas à vos attentes. Mais nous vous assurons que le Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine fait tout ce qui est en son pouvoir pour vous fournir l'assistance dont vous avez besoin.

#### **14) Le régime de travail des missions diplomatiques étrangères change-t-il ?**

Le ministère des Affaires étrangères de l'Ukraine, dans les conditions de propagation rapide de l'infection à coronavirus dans le monde, annonce que les missions diplomatiques à l'étranger passent temporairement, pendant une semaine, à un régime spécial, qui prévoit une forme de travail à distance avec les appels des concitoyens et un traitement amélioré des demandes des concitoyens.

La forme particulière de travail implique que les missions diplomatiques à l'étranger continueront d'exercer leurs fonctions à distance, sauf en cas de force majeure, où des actions et fonctions consulaires immédiates, notamment liées à une pandémie, sont nécessaires.

Au cours de cette période les missions diplomatiques à l'étranger assureront le traitement des demandes d'établissement des :

\* pièces d'identité en vue du retour en Ukraine si nécessité d'un retour en Ukraine la semaine prochaine ;

\* l'acquisition de la nationalité ukrainienne par la naissance d'enfants nés dans le pays de séjour et dans le cadre de la délivrance de leur carte d'identité en cas de nécessité d'un retour immédiat en Ukraine ;

\* des visas pour entrer en Ukraine lorsqu'il s'agit de la défense des intérêts de l'Ukraine, en politique étrangère et intérieure, ainsi que pour des raisons humanitaires, à la discrétion du chef de poste diplomatique à l'étranger.

Le régime spécial, qui prévoit une forme à distance de traitement des demandes des citoyens et un traitement amélioré des recours des citoyens, se poursuivra du dimanche 15 mars au vendredi 20 mars 2020.

#### **15) Quelles demandes ne seront pas traitées temporairement en raison d'une situation d'urgence ?**

Les demandes des citoyens adressées aux institutions consulaires qui ne seront pas temporairement traitées en raison d'une situation d'urgence sont :

► les demandes de passeports nationaux du citoyen ukrainien pour un départ à l'étranger ;

- ▶ les cartes d'identité, à l'exception des cas de perte, d'absence de documents d'identité, nécessité réelle pour un citoyen de se rendre en Ukraine, ou d'autres cas critiques pour les concitoyens et sur décision du chef de poste diplomatique à l'étranger ;
- ▶ l'enregistrement consulaire ;
- ▶ les questions notariales (sauf cas de force majeure, telles que l'attestation des documents de décès requis pour le transport du défunt, les déclarations de départ des enfants, etc.), les enregistrements des actes d'état civil, les démarches administratives, la légalisation des documents ;
- ▶ les questions de citoyenneté, à l'exception de l'enregistrement de l'acquisition de la nationalité ukrainienne par la naissance d'enfants nés dans le pays de résidence et en relation avec la délivrance de leur carte d'identité pour retourner en Ukraine en cas de besoin réel de retourner en Ukraine ;
- ▶ la délivrance des visas pour entrer en Ukraine ou transiter son territoire, sauf dans les cas où il est nécessaire de garantir les intérêts de l'Ukraine dans le domaine de la politique étrangère et intérieure, ainsi que les cas humanitaires, sur décision du chef de poste diplomatique à l'étranger ;
- ▶ la certification des documents officiels par l'apostille et dans l'ordre de légalisation consulaire (pour les représentations du ministère des Affaires étrangères sur le territoire de l'Ukraine) ;
- ▶ les visites de détenus / détenus, etc.
- ▶ les services consulaires sur le terrain.

Après le retour au travail habituel, toutes les demandes seront traitées.

## **16) Que devez-vous faire si vous ne trouvez pas la réponse à vos questions dans cette liste ?**

Contactez le bureau diplomatique [de votre pays](#) , la hotline du MAE d'Ukraine au +38 (044) 238-16-57 ou écrivez un e-mail à cet e-mail : [cons\\_or@mfa.gov.ua](mailto:cons_or@mfa.gov.ua)

Informations du QG opérationnel du ministère des Affaires étrangères de l'Ukraine concernant le coronavirus et la situation des citoyens ukrainiens à l'étranger :

Twitter : [https://twitter.com/UA\\_MFA\\_Info](https://twitter.com/UA_MFA_Info)

Facebook : <https://bit.ly/2v9WUDb>

Télégramme : [https://t.me/s/Coronavirus\\_Info\\_MFA](https://t.me/s/Coronavirus_Info_MFA)

## **17) Comment vous protéger et protéger vos proches ?**

- ▶ Évitez tout contact avec des personnes présentant des symptômes d'une maladie virale respiratoire aiguë. Avec ceux qui ont des symptômes de rhume. La distance minimale est de 1,5 mètre
- ▶ Renforcez votre immunité et surveillez votre état de santé. Bonne nutrition, sommeil sain,

exercice et équilibre hydrique du corps.

- ▶ Lavez-vous les mains fréquemment avec du savon pendant 20 secondes ou utilisez un antiseptique avec une teneur en alcool d'au moins 60-80%.
- ▶ Évitez de toucher votre visage. Ne touchez pas les mains sales de vos yeux, de votre nez ou de votre bouche.
- ▶ Traitement thermique des produits alimentaires. Ne mangez pas de viande crue, de sous-produits à base de viande et d'oeufs.
- ▶ Désinfectez les surfaces et les emballages.
- ▶ Annulez les manifestations qui impliquent une grande foule.
- ▶ Télétravail autant que possible.
- ▶ Contactez votre médecin à temps. Communiquez immédiatement avec votre médecin de famille si vous présentez les premiers symptômes d'une maladie virale respiratoire aiguë.

\*Plus d'informations sur le coronavirus - sur <https://covid19.com.ua> et sur la chaîne de télégramme du ministère de la Santé d'Ukraine : [https://t.me/COVID19\\_Ukraine](https://t.me/COVID19_Ukraine)

Nous mettrons à jour régulièrement notre information alors restez en contact avec nous. Nous vous souhaitons une bonne santé !